

CONSEIL MUNICIPAL Séance N°5 du 18 juillet 2023

Les membres du Conseil Municipal de LES MONTS DU ROUMOIS se sont réunis le mardi dix-huit juillet deux mille vingt-trois à vingt heures et trente minutes - Salle des Fêtes de BERVILLE Rue du Clos Normand Berville en Roumois 27520 LES MONTS DU ROUMOIS, sous la présidence de Monsieur SIX Bruno, Le Maire.

Date de la convocation : 12 juillet 2023

Monsieur SIX Bruno, le maire ouvre la séance à 20 h 30

Présents : Madame Sandra AUFFRET, Monsieur DEQUIN Steve, Madame GREHALLE Karline, Madame GODARD Gaëlle, Madame HERVIEUX Véronique, Monsieur HEUZE Daniel, Madame HUE Pauline, Monsieur LEGROS Michel, Monsieur LOIR Jean-Louis, Monsieur ROBERT Jérôme, Madame SCHOCK Martine, Monsieur SIX Bruno, Monsieur TOUZAIN Patrick.

Absents :

Excusés : Monsieur BORNAMBUC David, Monsieur BROSSAULT Nicolas, Monsieur BUGENNE Richard, Monsieur DUVAL Tony, Madame LEFEVRE Dorothée, Madame LEFRANCOIS Elisabeth, Madame VALLOIS Christine.

Pouvoirs : Monsieur BORNAMBUC David donne pouvoir à Monsieur ROBERT Jérôme
Monsieur DUVAL Tony donne pouvoir à Monsieur LEGROS Michel
Madame VALLOIS Christine donne pouvoir à Madame HERVIEUX Véronique

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance : Madame GODARD Gaëlle

Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2023 n'apportant pas d'observation est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES : Suppression d'un poste d'Adjoint au Maire après démission**
- 2. TRAVAUX : Modification emplacement d'une cuve enterrée pour la DECI**

COMMUNE DE LES MONTS DU ROUMOIS
PROCES VERBAL – REUNION CONSEIL MUNICIPAL – ANNEE 2023

Délibération 2023 5 1 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES : SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT AU MAIRE APRES DEMISSION

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 ;
Vu la délibération 2020_4_2 du 23 mai 2020 portant création de quatre postes d'Adjoints au Maire ;
Vu l'arrêté municipal n°2020-021 du 24 juin 2020 portant attribution d'une délégation de fonction au 3^{ème} Adjoint,
Vu la lettre de démission d'adjointe et de conseillère municipale de Madame Aurélie GOTTI adressée à Monsieur le Préfet le 30 juin 2023 ;
Vu l'acceptation de la démission de Madame Aurélie GOTTI par Monsieur le Sous-Préfet en date du 5 juillet 2023 et la notification à l'intéressée en date du 8 juillet 2023 ;
Considérant que Madame Aurélie GOTTI, troisième adjointe au Maire, a reçu délégation de fonction dans le domaine des affaires scolaires ;
Considérant le siège de 3^{ème} adjoint laissé vacant et au vu de la réorganisation souhaitée par Monsieur le Maire,
Considérant la nécessité d'actualiser le tableau du conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

A l'unanimité

- **DE SUPPRIMER** le poste de 3^{ème} adjoint au Maire
- **DE FIXER** le nombre d'adjoints au Maire à trois postes
- **D'ACTUALISER** le tableau du conseil municipal comme annexé à la présente délibération

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 2023 5 2 TRAVAUX : MODIFICATION EMPLACEMENT D'UNE CUVE ENTERREE POUR LA DECI

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 19 décembre 2022, l'entreprise Solution Environnement 76 avait été retenue pour la fourniture et la pose de 5 cuves enterrées pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie.
Une cuve était prévue « route de la Petite Eglise à Bosguérard » pour un devis initial d'un montant de 18 388,08 € HT.

Deux semaines avant les travaux, le SERPN a prévenu que l'année prochaine il y aura un renforcement du réseau dans ce secteur ce qui permettra d'avoir un débit de la borne actuelle de 80 m3 au lieu de 19 m3. De ce fait, la cuve ne se justifiait plus.

Cette cuve étant commandée et fabriquée, Monsieur le Maire informe que cette cuve a été mise « impasse des Monts à Bosguérard » où la protection incendie était inexistante.

L'entreprise Solution Environnement 76 nous avait adressé un nouveau devis pour remplacer le précédent qui est moins onéreux : 17 602,28 HT, soit 21 122,73 € TTC.

Il convient donc de redélibérer pour la modification de l'emplacement de la cuve afin de justifier le règlement de la facture à l'entreprise Solution Environnement 76.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

A l'unanimité

- **DE CONFIRMER** la modification de l'emplacement de la cuve
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer tous documents afférents au dossier

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

**COMMUNE DE LES MONTS DU ROUMOIS
PROCES VERBAL – REUNION CONSEIL MUNICIPAL – ANNEE 2023**

INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe que les travaux de l'aménagement de la place ont débuté depuis le 3 juillet. Monsieur LEGROS fait part que le marquage sera fait après la réalisation de l'ECF(enrobé coulé à froid) par la Communauté de Communes Roumois Seine à l'automne. Les barrières seront posées fin août début septembre.
- Défense incendie : Monsieur le Maire a fait le tour de la commune avec Monsieur LOIR pour faire le point sur les prévisions d'installation. Des démarches sont en cours auprès de propriétaires de terrains pour l'implantation de cuves et de bâches.
- Concernant l'extension de l'école, la société MENUISERIE DEVILLOISE n'a toujours pas fini les travaux, une mise en demeure leur a été envoyée.
- Monsieur HEUZE demande où en est la pose des panneaux sur la D88 pour le passage en agglomération.
Des négociations sont toujours en cours avec le Département.
- Monsieur SIX fait part du projet du SDOMODE de mettre en place au niveau des apports volontaires des containers Biodéchets pour les déchets alimentaires.
Mise en place d'une taxe sur les ordures ménagères en 2024.
- Concernant le 13 juillet, Monsieur TOUZAIN remercie toutes les personnes qui ont participées à la préparation et au rangement ainsi que l'association familiale.
Il remercie également les propriétaires du château de la Mésangère, Monsieur et Madame BICHOT pour leur accueil.
La qualité du feu d'artifice était moindre par rapport à l'an dernier.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h35.

Le Secrétaire de séance
Madame GODARD Gaëlle



Le Maire
Bruno SIX



